



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 26 MAI 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**AVENANT À LA CONVENTION PORTANT SUR LE PROJET AIDE D'OCCASION  
TECHNIQUE (AIDOTEC)**

(N°2026-184)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.113-1 à L.113-4, L.114 à L.114-5, L.233-1 et suivants, L.313-12 III, R.233-1 et suivants et D.312-159-5 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-530 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Schéma autonomie 2023-2027 : vivre en autonomie dans un Département inclusif » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec

vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2023-257 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Rapport sur la prévention de la perte d'autonomie » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'acter la prolongation de la durée de la convention initiale portant sur le projet AIDOTEC avec l'association FACE Côte d'Opale jusqu'au 31 décembre 2026, selon les modalités définies au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'attribuer à FACE Côte d'Opale, une participation financière de 50 000 € pour la période du 19 juin au 31 décembre 2026, selon les modalités définies au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association FACE Côte d'Opale, l'avenant modifiant la convention initiale, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 4 :**

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-423B01	6568/934232	Conférence des financeurs - autres actions de prévention	300 000,00	50 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 mai 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# AIDO TEC

Une occasion  
pour l'Autonomie

## Bilan de l'activité 2023 - 2025



Pas-de-Calais  
M&M Département



# ○ Sommaire

## 01. Bilan général

Aides techniques attribuées  
Collectes et récupérations  
En vrac

## 02. ACTIONS engagées

Réseaux  
Communication  
Déménagement  
Les espaces témoins

# 01. Bilan général

Evolution chiffrées  
Collectes et récupérations  
En vrac ...

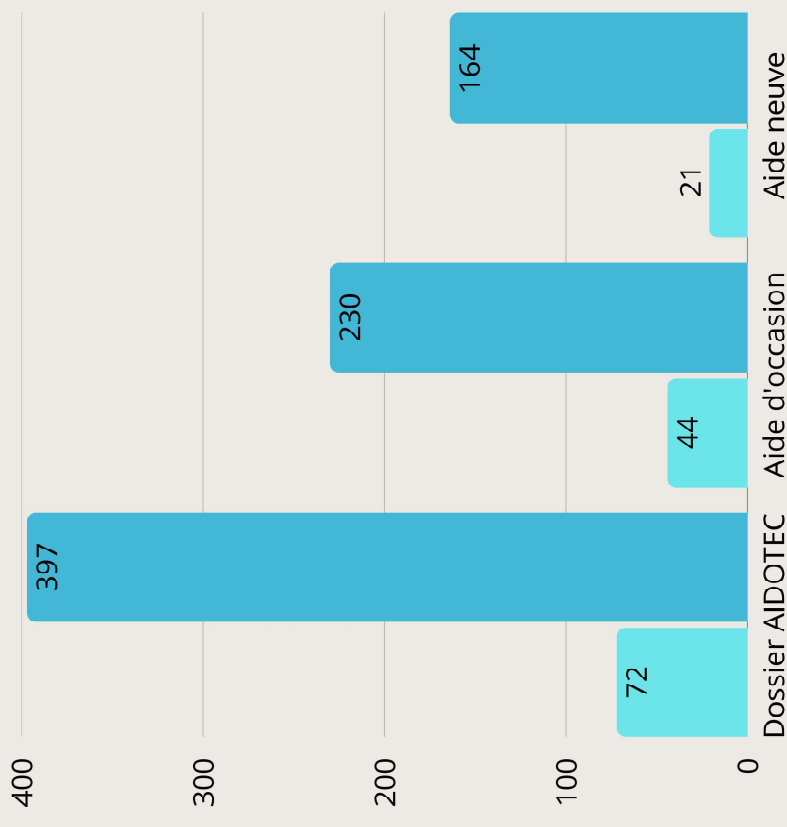
# Evolution chiffrée

\*Au 31/09/2025

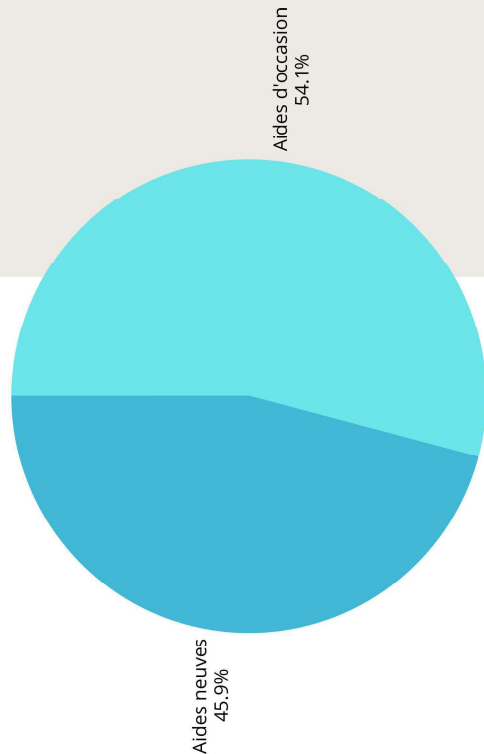
- 460 % d'augmentation en 2 ans de la nouvelle convention.
- 198 dossiers AIDOTECH sur l'année 2024 - 2025, pour 218 AT attribuées.

## Dossiers et AT attribués en AIDOTECH

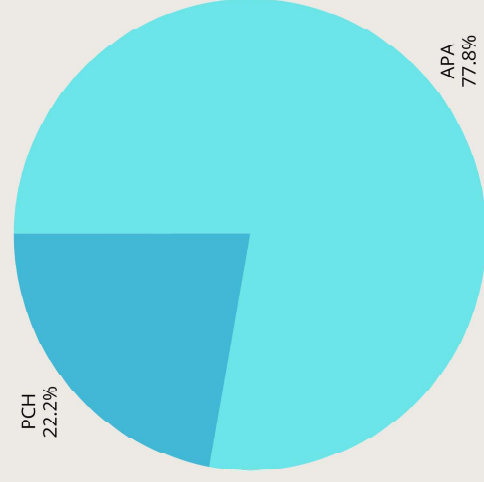
- Ancienne convention
- Nouvelle convention



### Répartition des aides techniques attribuées



### Répartition des plans d'aides AIDOTECH

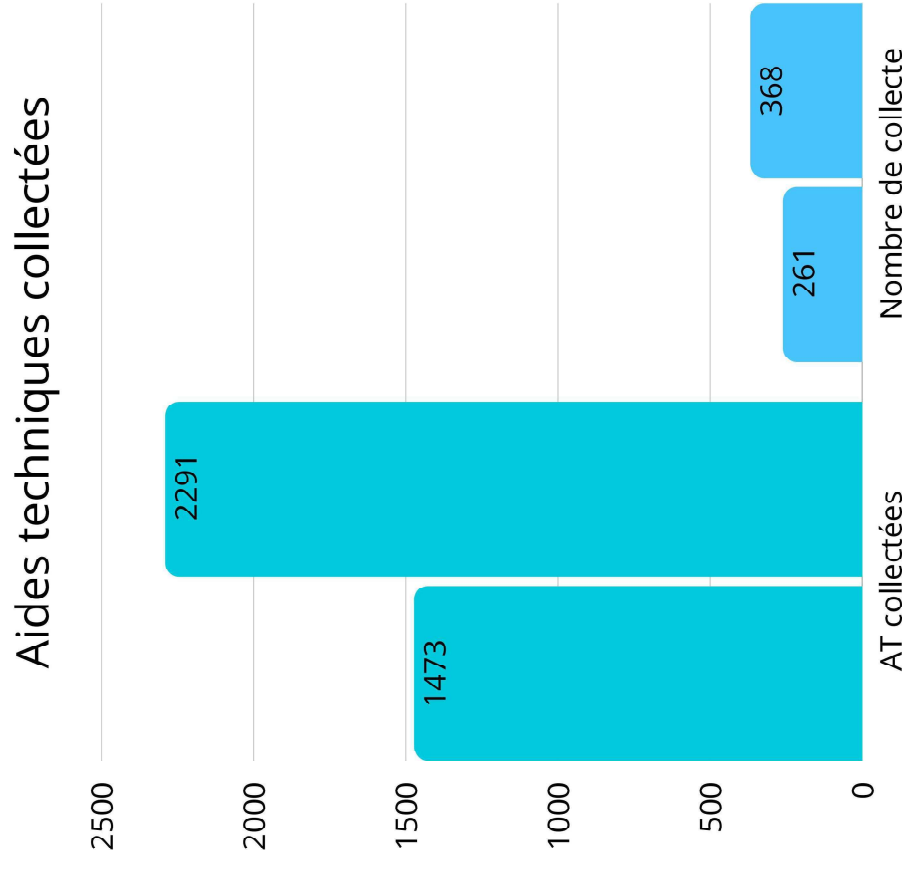


# Collectes et récupérations

+ **35%** d'AT collectées en 1 an (830 AT en plus)

Raison principales:

- Article de "l'écho du 62",
- Meilleure information des bénéficiaires



## En vrac ...

Répartition par âge des bénéficiaires

**50 %**

71 ans et plus

**25 %**

Moins de 60 ans

**25 %**

Entre 60 et 70 ans

66 à 70 ans

60 à 65 ans

71 à 80 ans

- de 60 ans

+ de 80 ans

# Présence sur le Terrain en 2025

L'aidotec c'est 85 000 kms parcourus en 2 ans

Soit 2 tours du monde...



## Avril

- Centre social Matisse

## Juillet

- Montreuil sur Mer
- Centre Louis Duflos Boulogne

## Septembre

- Samer
- Calais
- Salon Agirc Arrco Beaurains

## Octobre

- Forum des aidants d'Étaples

## Novembre

- Calais forum Gambetta
- Forum des Aidants de Desvres

# 02. ACTIONS engagées

Réseaux  
Communication  
Déménagement  
Les espaces témoins  
Impacts et perspectives

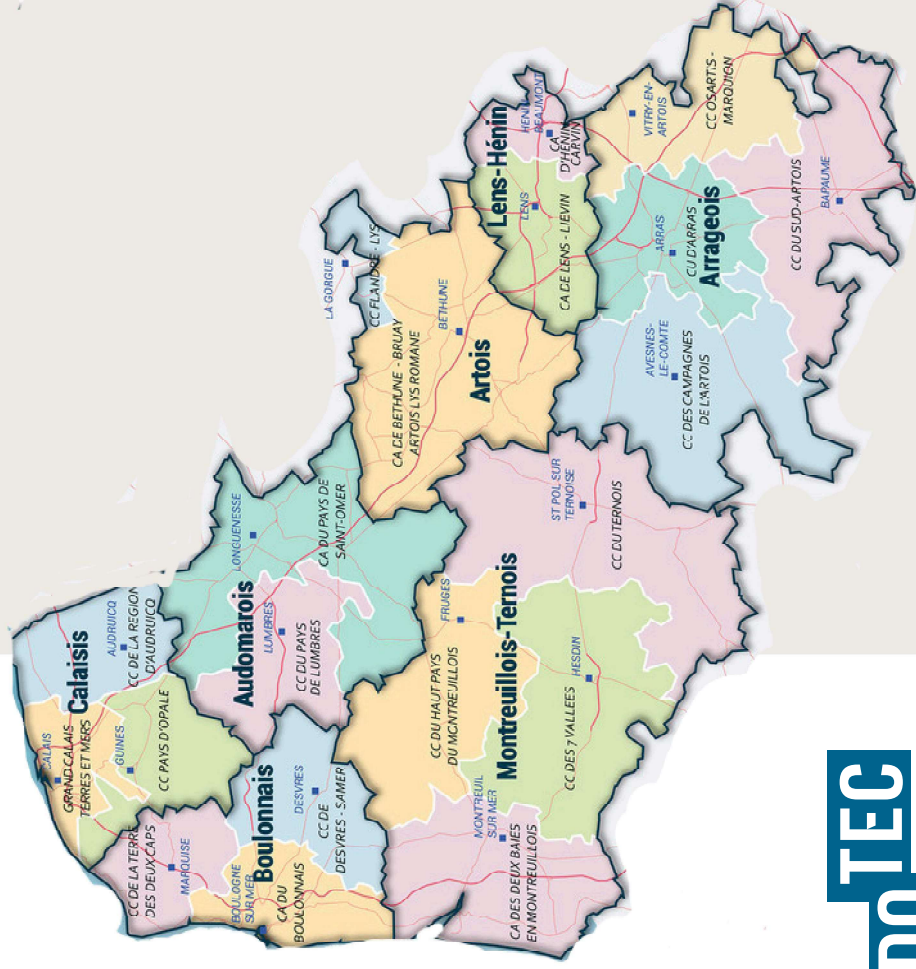
# Le réseau de fournisseurs partenaire

\*Au 31/09/2025

## 65 fournisseurs partenaires en 2025

Peu de demandes de nouveaux fournisseurs en 2025.

13 sont Points d'apport volontaires.  
**5 de plus** sont en attente de signature de la convention de partenariat.



# Le réseau de points d'apport volontaire

## Développement du réseau de point d'apport volontaire

Pas de possibilité de collecter chez vous ?

Vous pouvez déposer vos aides techniques inutilisés dans l'un de nos points d'apport volontaire ! Des fournisseur ou structures partenaires chez qui vous pouvez déposer votre matériel destiné au réemploi.

**Le réseau s'étoffe chaque jour.**



## Travail avec les syndicats de valorisation des déchets

Un travail est en cours avec les déchèteries pour augmenter notre ce réseau de points d'apport volontaire. Nous travaillons déjà avec : le SEVADEC sur le Calaisis et les déchèteries gérées par la communauté de commune d'Osartis Marquion et Biache Saint Vaast.



**AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION PORTANT SUR LE PROJET  
AIDOTEC (AIDE D'OCCASION TECHNIQUE)**

Entre les soussignés

**Le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 26 mai 2026.

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

FACE Côte d'Opale de la Région Hauts-de-France, dont le siège est situé 147 boulevard Victor Hugo 62100 CALAIS, Identifié au répertoire SIRET sous le n°534 072 657, représentée par Madame Hélène GUY, Présidente, agissant en cette qualité en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2021.

Ci-après désigné par « le porteur »

d'autre part,

Vu la convention signée entre le Département du Pas-de-Calais et FACE Côte d'Opale relative à la participation financière du Département pour le projet AIDOTEC (Aide d'Occasion Technique) en date du 19 juin 2023 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 26 mai 2026 autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer un avenant de prorogation à ladite convention.

Préambule :

Le 19 juin 2023, le Département du Pas-de-Calais et FACE Côte d'Opale ont signé une convention de partenariat relative au projet AIDOTEC (Aide d'Occasion Technique) pour une durée de trois ans.

Toutefois, les travaux menés par la CNSA autour de l'axe 1 de la commission des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie relatif à l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles et à la domotique conduisent à mener une réflexion stratégique sur l'évolution de cet axe et sur la poursuite de ce projet.

Il est donc décidé de prolonger la convention initiale jusqu'à la fin de l'année 2026.

Ceci exposé, il a été convenu entre les parties ce qui suit.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 4, 9 et 10 de la convention initiale signée le 19 juin 2023 entre FACE Côte d'Opale et le Département du Pas-de-Calais.

## **ARTICLE 2 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

Le premier alinéa de l'article 4 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La présente convention s'applique à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2026. »

## **ARTICLE 3 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE**

Il est ajouté un troisième alinéa à l'article 9 de la convention initiale rédigé comme suit :

« Une participation financière d'un montant de 50 000 € sera attribuée afin de couvrir la période allant du 19 juin 2026 au 31 décembre 2026. »

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE**

L'article 10 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La participation financière prévue à l'article précédent sera acquittée en versements annuels sur les exercices 2023, 2024, 2025 et 2026.

(Programme : Commission des Financeurs / Autres actions de prévention)

Sous-programme : Grand Angle / article : 934-6568-4232

## **ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSTIONS**

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés et par conséquent applicables.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux,

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé

Pour FACE Côte d'Opale,  
La Présidente

Ludivine BOULENGER

Hélène GUY

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction de l'Autonomie et de la Santé  
Service du Pilotage et d'Appui Autonomie

RAPPORT N°32

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 26 MAI 2026

### AVENANT À LA CONVENTION PORTANT SUR LE PROJET AIDE D'OCCASION TECHNIQUE (AIDOTEC)

#### **1/ Rappel du dispositif AIDOTEC**

Dans le cadre de l'axe 1 relatif à l'accès aux équipements et aides techniques individuelles et à la domotique de la Commission Des Financeurs (CDF) de la prévention de la perte d'autonomie, les membres de la CDF du Pas-de-Calais ont souhaité en 2018 mettre en place un dispositif permettant d'améliorer l'accès aux aides techniques pour les habitants du Pas-de-Calais.

Cette dynamique s'inscrit dans les orientations du projet de mandat départemental à travers le Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » 2022-2027 et du Schéma Autonomie « Vivre en autonomie dans un département inclusif » 2023-2027, qui réaffirment la volonté du Département de favoriser le maintien à domicile, de réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux solutions d'autonomie, et de promouvoir une approche préventive du vieillissement et du handicap.

Le dispositif AIDOTEC (Aide d'Occasion Technique) est ainsi expérimenté depuis novembre 2018 et porté par FACE Côte d'Opale, retenu suite aux deux appels à projets de 2018 et 2023. La convention en vigueur s'applique jusqu'au 18 juin 2026.

Pour mémoire, il s'agit de mettre en place un dispositif de réattribution d'aides techniques d'occasion remises en état en vue de favoriser l'accès aux aides techniques dans le cadre d'une revente de ce matériel à moindre coût, mais aussi d'accompagner les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à la prise en main de leur aide, pour en garantir la bonne utilisation.

Par ailleurs, au-delà des politiques autonomie et en cohérence avec le projet de mandat, le projet permet à la fois de favoriser le développement d'une économie circulaire dans un souci écologique et de développement durable, et de participer à l'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'activité d'insertion par l'activité économique du porteur, FACE Côte d'Opale.

## **2/ Bilan 2024-2025**

Pour la période 2024-2025, plus de 2 000 aides techniques ont été collectées.

Sur cette même période, plus de 200 bénéficiaires de l'APA ou de la PCH se sont vu proposer l'AIDOTEC, et 65 partenaires (pharmacies, magasins de matériel médical) ont conventionné, y compris des fournisseurs de matériels spécifiques type basse vision.

Les coopérations entre les Maisons du Département Solidarité (MDS), via les Maisons de l'autonomie et la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) et le porteur se sont renforcées. Des temps de travail réguliers ont pu être organisés (plénière, rencontres par MDS). Des collaborations avec les espaces témoins ont été initiées. Il existe actuellement quatorze points d'apport volontaire, dont un point à la MDPH à Arras.

Le bilan de l'activité pour la période 2023-2025 est joint en annexe 1 au présent rapport.

## **3/ Prolongation de la convention**

Les travaux menés par la CNSA, autour de l'axe 1 de la commission des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie relatif à l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles et à la domotique, conduisent à mener une réflexion stratégique plus globale sur l'évolution de cet axe et sur la poursuite de ce projet.

En ce sens, il apparaît pertinent de prévoir un avenant prolongeant la durée de la convention en cours, afin d'harmoniser les dates de démarrage des projets, notamment AIDOTEC et espaces témoin.

Cette coordination permettrait un lancement simultané de ces actions, renforçant la cohérence de l'axe stratégique, et favoriserait les synergies entre les différentes thématiques portées par ces projets.

Il est ainsi proposé d'une part, de signer, avec FACE Côte d'Opale, un avenant pour prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 et d'autre part, de lui verser une participation financière d'un montant de 50 000 €, afin de couvrir la période allant du 19 juin au 31 décembre 2026.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'acter la prolongation de la durée de la convention initiale ;
- D'attribuer, à FACE Côte d'Opale, une participation financière de 50 000 € pour la période du 19 juin au 31 décembre 2026 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association FACE Côte d'Opale, l'avenant modifiant la convention initiale, dans les termes du projet joint en annexe 2.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-423B01	6568/934232	Conférence des financerus - autres actions de prévention	300 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY